



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

Le 2 novembre 2015

À la séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité tenue lundi 2 novembre 2015. Et à laquelle sont présents le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants : Messieurs Bruno Marchand, Marco Scrosati, Yves Gagnon, Étienne Hudon-Gagnon et Yvon Therrien.

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

La conseillère Diane Roy est absente.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, g.m.a. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
2 NOVEMBRE 2015

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption procès-verbaux
3. Demande de Denis Larochelle : dérogation mineure
4. Demande de Carine Larivière : coût supplémentaire non-résident activité sportive
5. Demande de Serge Normandin : aliénation de terrain CPTAQ
6. Demande des Chevaliers de Colomb : paniers de Noël
7. Demande : opération nez rouge
8. Période de questions
9. Avis de motion : règlement de taxation 2016
10. Incendie
 - a. Révision du schéma incendie
 - b. Demande de municipalité de Wotton : formation pompier 1 – Yannik Scrosati
 - c. Chute en aluminium, camion incendie
11. Voirie
 - a. Dalle de béton et tôle au garage
 - b. Mandat ingénieur : Rang 8
12. Loisirs et culture
 - a) Carrefour jeunesse- emploi –renouveler la subvention –emploi été
 - b) Réseau Biblio : cotisation annuelle 2016
 - c) Demande emplois d'été Canada 2016 – personne ressource
 - d) Maison de la famille Les Arbrisseaux : appui pacte rural
 - e) Décoration Noël
13. Lumières dans les arbres
14. MRC : liste des ICI
15. Infotech : banque d'heures

16. Entente urbanisme
17. Dépôt rapport du maire
18. Dépôt de déclaration d'intérêt des élus
19. Établissement d'un calendrier pour les séances 2016 du conseil
20. Date commune pour les ventes de garage en 2016
21. Période de questions
22. Compte
23. Correspondance
24. Varia

2015-11-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté en ajoutant au point varia : mandat pour obtention de cotation- assurance collective.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que le procès-verbal du 5 octobre 2015 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-03 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DENIS LAROCHELLE AU 98 CHEMIN HAMEL 9451-39-5442.

CONSIDÉRANT QU'en vue de conclure une transaction immobilière, le dépôt du certificat de localisation en date du 2 octobre 2015, minutes #10556, fait par Christian de Passillé, Arpenteur-Géomètre, a mis en lumière un (1) élément dérogatoire sur la propriété située au 98 chemin Hamel;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Larochelle a déposé une demande et s'est vu accorder un permis pour la construction d'une résidence unifamiliale le 14 juin 2005 dans la zone VR-2;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage en vigueur en 2005, 161A l'article 4.3 stipule qu'aucune construction ne peut être édifiée à une distance inférieure à quinze (15) mètres de la ligne des hautes eaux ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est située à 13.66m de la ligne des hautes eaux ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux n'ont pas été effectués de mauvaise foi ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de dérogation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'accepter la demande de dérogation Monsieur Denis Larochelle soit l'implantation de la résidence à 13.66 m au lieu de 15m en marge avant.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-04 REMBOURSEMENT DU COUT SUPPLÉMENTAIRE - DISCIPLINE AUTRE QUE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE WINDSOR

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de remboursement a été déposé afin de subventionner une partie de la surcharge non résident pour la discipline de Hockey féminin PEE WEE AA Élites de l'Estrie saison 2015-2016 de Maïka Paquin demeurant au 58, chemin Hamel ;

CONSIDÉRANT QUE la surcharge non résident s'élève à 370\$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà remboursé un montant de 60% du coût supplémentaire pour un sport à l'extérieur de Saint-Claude ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu qu'un montant 60% du coût supplémentaire de non-résident soit remboursé pour chaque enfant inscrit à une discipline qui ne serait pas inclus dans l'entente avec la Ville de Windsor.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-05 RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA CPTAQ DE SERGE NORMANDIN, ALIÉNATION DE TERRAIN LOT : 433-P

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Serge Normandin dépose une demande à la commission de la protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q) dans le but d'aliénation du lot 433-P, rang 6 du canton de Windsor afin de faire l'acquisition du lot contigu à sa propriété situé sur le lot 434-P, rang 6, matricule 9060-08-7959 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par le conseiller Étienne Hudon Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et, résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Claude appuie et recommande la demande d'autorisation pour l'aliénation de terrain et soutient que cette demande est conforme à la réglementation municipale.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-06 DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB ; PANIERS DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb ont demandé une participation financière pour la préparation des paniers de Noël ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu de verser la somme de 100\$ aux Chevaliers de Colomb pour leur œuvre des paniers de Noël.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-07 OPÉRATION NEZ ROUGE : DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QU'Opération Nez Rouge offre un service sur le territoire de Saint-Claude pour la période des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire promouvoir ce service afin d'accentuer la sécurité et les comportements responsables;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de participer financièrement aux activités Opération Nez Rouge pour un montant de 80\$.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

AVIS DE MOTION:

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Marco Scrosati que lors d'une séance subséquente, les membres du conseil adopteront un règlement décrétant les taux de taxes et les autres tarifs pour l'exercice financier 2016 et pour fixer les conditions de perception.

INCENDIE :

REVISION DU SCHÉMA INCENDIE

La révision du schéma de couverture de risques incendie se poursuit à la MRC du Val Saint-François. La MRC a soumis une dernière version du document pour vérification et /ou adoption des plans de mise en œuvre.

2015-11-08 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE Conformément à l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie*, «les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, et en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre» ;

ATTENDU QUE Conformément à l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*, «le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité» ;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François est entré en vigueur le 6 octobre 2007 ;

ATTENDU QUE depuis le 15 septembre 2014, la MRC du Val-Saint-François, en collaboration avec monsieur Mathieu Rouleau, consultant, et les directeurs des services incendie desservant le territoire, ont élaboré un projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé;

ATTENDU QUE ce projet de schéma contient un plan de mise en œuvre devant être adopté par chacune des municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre intégré au schéma précise les actions en lien avec les objectifs et les orientations ministérielles et comprenant les actions suivantes :

- les activités régionales ;
- les activités de prévention ;
- l'organisation des Services de sécurité incendie;
- l'alimentation en eau ;
- les communications ;
- l'autoprotection et ;
- les autres organismes voués à la sécurité du public.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Claude ont pris connaissance du plan de mise en œuvre et se déclarent en accord avec son contenu;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par Marco Scrosati et résolu

QUE la municipalité de Saint-Claude adopte le plan de mise en œuvre contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le tout en conformité avec l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-09 DEMANDE DE MUNICIPALITE DE WOTTON : FORMATION POMPIER 1 – YANNIK SCROSATI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Wotton a fait une demande de remboursement à 50% des frais de formation de Pompier 1 pour madame Yannik Scrosati qui a débuté la formation le 14 octobre 2015 pour le service incendie de Wotton ;

CONSIDÉRANT QUE madame Yannik Scrosati est en probation pour le service d'incendie de Saint-Claude pour une période de six mois, jusqu'en janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE si cette dernière est retenue pour poursuivre le travail de pompier volontaire après cette période, la municipalité de Saint-Claude pourrait rembourser une partie de la formation pompier 1 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'accepter la demande de la municipalité de Wotton de la façon suivante :

QU'un remboursement de 50% du coût de la formation de pompier 1 après avoir complétée celle-ci et après avoir déduit la portion de la subvention remboursable par le gouvernement (programme d'aide à la formation pompier).

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-10 CHUTE EN ALUMINIUM, CAMION INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'il est utile d'acquérir une nouvelle chute pour le camion-citerne afin d'avoir la possibilité de déverser dans la piscine en angle de 90° degré pivotant ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'acheter une chute pivotante en aluminium au coût de 1 600\$ de Les Emporte-Pièces de Richmond enr.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

VOIRIE:

2015-11-11 DALLE DE BETON DE LA PARTIE FROIDE ET TÔLE AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'améliorer le lieu de travail, au garage municipal du service de la voirie en faisant une dalle de béton dans la partie non existante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'autoriser le responsable de la voirie pour faire la dalle de béton pour un montant d'environ 4 000\$ ainsi que l'achat de tôle environ 2 000\$.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-12 FIRME D'INGÉNIEUR - MANDAT- PLAN ET DEVIS, APPEL D'OFFRES, UNE ESTIMATION DÉTAILLÉE ET PAVAGE - RANG 8

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire obtenir des plans et devis pour un tronçon du chemin Rang 8 entre le chemin Goshen et la Route 249;

CONSIDÉRANT QUE les plans, le devis et une estimation doivent, être fournis pour révision avant la production finale des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de retenir les services professionnels de la compagnie WSP, pour le mandat de réfection de route (correction et conception des plans et devis, estimation de coûts, documents d'appel d'offres, procédures SEAO, ouverture de soumissions, analyse et recommandation telles que soumises dans l'offre réf P15-11097-92 en date du 26 octobre 2015 au coût de 16 900\$.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

LOISIRS ET CULTURE:

2015-11-13 CARREFOUR JEUNESSE- EMPLOI PARTICIPATION AU TRIO-ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude contribue depuis maintenant plusieurs années pour le programme « Trio étudiant Desjardins » afin de favoriser le travail pour les jeunes de la localité;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de poursuivre la participation au trio-étudiant pour l'emploi de Carrefour jeunesse emploi pour un montant de 500\$ pour l'année 2016.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-14 BIBLIOTHÈQUE IRÈNE DUCLOS -RENOUVELLEMENT BIBLIO RÉSEAU

CONSIDÉRANT QUE les membres du réseau Biblio de l'Estrie ont adopté le maintien de la cotisation annuelle à 3,92\$ par citoyen pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de renouveler l'adhésion au Réseau Biblio de l'Estrie au coût de 3,92\$ par habitant pour l'année 2016.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-15 AUTORISATION PERSONNE-RESSOURCE - PLACEMENT CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire offrir un service d'animation estival pour la saison 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer une demande /accord pour le programme placement carrière-été 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande couvrira une période de sept semaines consécutives et une huitième optionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE la demande dans le cadre du programme placement carrière pour cinq personnes pour animer le service estival. Le travail sera de +/-30 heures par semaine pendant sept semaines pour chacune des personnes engagées ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

QUE l'intervenante en loisirs, Yannik Scrosati soit autorisée à signer la demande/accord pour le programme placement carrière – été 2016, elle agira à titre de personne ressource pour le projet.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-16 MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX : APPUI PACTE RURAL-nouveau local

CONSIDÉRANT QUE la maison de la famille Les Arbrisseaux déposé une demande d'appui pour le dépôt d'un projet dans le cadre du pacte rural, soit nouveau local afin d'offrir plus d'heures d'ouverture à Windsor ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est fier d'avoir en place un organisme communautaire pour voir au bon déroulement des activités favorisant le mieux-être des familles de la MRC du Val-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que le conseil municipal appuie le projet de la maison de la famille Les Arbrisseaux soit la relocalisation du local d'activités déposé au pacte rural.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-17 DÉCORATION DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entrepris en 2015 une démarche dans le but d'embellir sa localité ;

CONSIDÉRANT QUE la réponse des citoyens envers les actions d'embellissement est positive ;

CONSIDÉRANT QUE pour la période estivale la municipalité a fait l'acquisition d'environ 20 jardinières et qu'il y a lieu d'optimiser ces paniers et de les utiliser afin de les décorer pour la période des fêtes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par la conseiller Bruno Marchand et résolu de proposer au Groupe Entraide d'accomplir ces arrangements avec un budget de 200\$.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-18 LUMIÈRES DANS LES ARBRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire éclairer d'avantage le stationnement du 295, local ABCD, route de l'église;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'éclairer les arbres pour faire une continuité du Parc de l'Église et que l'éclairage aura ainsi une double vocation;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de procéder à l'installation de luminaires dans quatre arbres entre le terrain municipal et celui de l'école Notre Dame du Sourire par l'entreprise électrique Yvon Pellerin au coût de 1 300\$.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-19 LISTE OFFICIELLE DES ICI : COLLECTE SÉLECTIVE DES INSTITUTIONS, COMMERCE ET INDUSTRIES (ICI).

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val Saint-François demande de valider le nombre de d'institutions, de commerces et d'industrie sur le territoire en vue la préparation des budgets pour le service de collecte sélective;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que les ICI doivent faire de la collecte sélective depuis le 1^{er} janvier 2007.

QUE les commerces opérant à l'intérieur de leur résidence en usage secondaire ne seront pas considérés comme commerces distincts pour la collecte sélective des ICI.

QUE la liste suivante est les ICI ciblés et qui seront facturés pour la collecte sélective :

9074-6827 Québec inc., Yvon Pellerin	508, route de l'église
9127-6162 Québec inc. Marco Carrier	75, chemin Saint-Pierre
Camping des Baies	368, chemin Saint-Pierre
Entreprises Yvon Maurice	582, rang 7
Garage Benoît Ayotte	204, ch. Saint-Pierre
Garage Jean-Marc Côté	364, rang 8
Garage Marcel Roy	312, Grande-Ligne
Garage Claude Roy	305, Grande-Ligne
Isolation Normand Saint-Pierre	485, rang 7
Les P'tites Serres du jardinier	250, rang 8
Plomberie Charles Randlett	854, route 249
Restaurant Gale Donovan	325, route de l'église
Rénovation Christian Lafontaine	53, rue JB Bruneau
Soudure Bernard Bisson	739, chemin Goshen
Christian Pélissier, auberge	381, chemin Saint-Pierre

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-20 INFOTECH : BANQUE D'HEURES

CONSIDÉRANT QUE tous les logiciels comptables, permis et fosse de la municipalité sont offerts par la compagnie Infotech;

CONSIDÉRANT QU'il ne reste plus que trois heures dans la banque d'heures de temps pour les employés utilisant ces logiciels et qu'il est requis de leur fournir cet outil de référence en cas de besoin (pouvoir appeler une personne ressource de la compagnie Infotech en tout temps) sans facturation;

CONSIDÉRANT QUE cette assistance vise à aider à la gestion des écritures diverses ou encore consiste en des formations d'appoint;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de réserver une banque de 14 heures au coût de 1 050\$ afin de permettre dans l'aide d'un conseiller à des explications facilitant l'utilisation des logiciels SYGEM et leur optimisation.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-21 ENTENTE URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val Saint-François offre une entente inter municipale en matière de mise en œuvre du plan et des règlements d'urbanisme pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude a reçu une proposition pour la réalisation de la révision et/ou la réalisation de dossiers ponctuels et cartographiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

- Ressource rédaction et support-conseil : taux horaire de 50,00\$;
- Ressource cartographie et assistance technique : taux horaire de 30\$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la municipalité de Saint-Claude adhère à l'entente inter municipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la municipalité de Saint-Claude réserve un bloc de 35 heures pour les règlements d'urbanisme et les demandes ponctuelles et 15 heures de confection cartographique pour un montant de 2 200\$ pour l'année 2016.

QUE la municipalité de Saint-Claude s'engage à payer que les heures faites seulement.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

RAPPORT DU MAIRE

DÉPÔT Le Maire, Monsieur Hervé Provencher, dépose le rapport du maire.

Ce dernier est publié dans l'info-municipal de novembre 2015.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

DÉPÔT : Les déclarations d'intérêt des élus municipaux pour les postes suivants: maire, et les conseillers no 1,2, 3 et 6 ont été déposées à cette séance.

2015-11-22 ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER POUR LES SÉANCES ORDINAIRES 2016

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que ces réunions ont lieu à l'hôtel de ville de Saint-Claude, 295, 2^e étage, Route de l'Église à Saint-Claude [QC] JOB 2N0 à 20h.

- Lundi 11 janvier
- Lundi 1 février
- Lundi 7 mars
- Lundi 4 avril
- Lundi 2 mai
- Lundi 6 juin
- Lundi, 4 juillet
- Lundi 8 août
- Mardi 6 septembre
- Lundi 3 octobre
- Lundi 7 novembre
- Lundi 5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2015-11-23 DATE COMMUNE POUR LES VENTES DE GARAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite promouvoir les ventes débarras et de cette façon donner une deuxième vie à des objets fonctionnels et ainsi les détourner du site d'enfouissement.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'offrir une fin de semaine de vente de garage commune pour la municipalité, et ce sans frais pour les propriétaires.

QUE la municipalité détermine la fin de semaine du 21 et 22 mai 2016.

QU'afin de bien promouvoir l'activité, les participants doivent s'inscrire auprès de la municipalité.

QU'aucun frais n'est exigé.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2015-11-24 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont bien vu les listes complètes des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat numéro 201500980 au numéro 201501092 pour un montant total de 300 563,83\$.

Les paies du mois d'octobre 2015 pour un total 25 431,70\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois d'octobre 2015.

VARIA

2015-11-25 ASSURANCE COLLECTIVE - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire obtenir une cotation afin de voir la possibilité d'offrir une assurance collective pour les employés, si ces derniers le désirent et qu'il y a un consensus entre les parties employeur et employés;

CONSIDÉRANT QU'un mandat doit être donné dans le but de négocier des arrangements financiers intéressants pour le groupe d'employés ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu de désigner le cabinet Chapdelaine & associés inc. comme étant la seule firme attitrée et autorisée à représenter la municipalité auprès des assureurs relativement aux régimes d'assurance collective.

QUE la directrice générale, France Lavertu, est autorisée pour et au nom de la municipalité à signer les documents requis afin d'obtenir un prix pour un régime d'assurance collective.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par Monsieur Marco Scrosati.

HEURES : 20 heures 40 minutes.

Je soussigné, Hervé Provencher, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

.....

Maire

.....
Directrice générale et
secrétaire-trésorière, g.m.a